

*Nombre de Conseillers en  
exercice : 29*

**Séance du 19 DECEMBRE 2019 A 18H30**

*Présents à la séance : 20*

**L' An Deux Mil Dix Neuf, le 19 DECEMBRE A 18H30**

*Extrait affiché le :*  
**20 décembre 2019**

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

**5ème séance 2019**

**Présents** : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjointe et Adjoints, Mme LAVAL Christiane, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, M. ROMARY Fabrice, M. GILET Dominique, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillères et Conseillers Municipaux.

**Absentes** :

M. DAUTREY Roland  
Mme VINCENT Marie  
Mme PANO-WENTZEL Marylène  
Mme ANDRÉ Sophie

**Objet** : Demande de subvention pour la mise en place d'une cuve de stockage d'eau au CTM.

**Absents excusés avant donné pouvoir** :

Mme GEROME Line	à	M. CHMIDLIN Stéphane
Mme BOULANGER Annie	à	M. SALÉRIO Philippe
Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
Mme DUPONT Virginie	à	M. Le Maire
M. DEMENGE Abel	à	M. SALTZMANN Michel

**Secrétaire de séance** : M. BAUDONNEL David.

N° 109/2019

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal d'une aide possible de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse dans le cadre du projet d'installation d'une cuve de stockage d'eau de pluie d'une contenance de 50 000 litres aux services techniques municipaux. Le coût global de l'opération est chiffré à 15 770 € hors taxes.

Le Conseil Municipal présent et représenté, après en avoir délibéré, unanimement décide :

- D'approuver le projet d'installation d'une cuve de stockage d'eau de pluie aux services techniques municipaux. Les crédits étant inscrits au budget 2019 du service d'eau potable,
- De solliciter une subvention de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au titre de la protection et de la bonne gestion des ressources en eau utilisées pour le service public d'eau potable,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation du projet dès l'obtention de la subvention,

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,